

Tarifs Aéro Club Chambley 2019

Cotisation annuelle

Moins de 25 ans	120,00 €
Plus de 25 ans	220,00 €

Cotisation journalière

Pilote de passage (devient membre dès le montant de la cotisation atteint)	10,00 €
--	---------

Licence/assurance annuelle (à partir de)

Moins de 25 ans	84,18 €
Plus de 25 ans	163,54 €

Remorqué avion

Forfait 500 m/sol (250 m/sol moitié prix - 1000 m/sol compté double)	25,00 €
Convoyage (la minute)	4,50 €

Treillée

Normale	7,50 €
Longue (2000 - 2600 mètres de câble)	15,00 €

Moto-planeur SF28/SF25

Centième d'heure moteur	0,60 €
Heure cellule	25,00 €

Heures cellule en planeur

Quelque soit le planeur et quelque soit le mode de lancement, y compris SF28 / SF25	
Les 20 premières heures	25,00€/heure
Entre 20 et 30 heures	12,50€/heure
<i>Gratuité au delà de 30 heures (soit 625€ d'heures "cellule" facturées)</i>	

Heures avion Husky

Pilotes remorqueurs	140,00 €
Pilotes occasionnels non remorqueurs	180,00 €
Pilotes avion sur Robin DR-400	200,00 €

Forfaits formation

Valable jusqu'au lâcher*

*Possibilité de paiement en plusieurs fois***

Ce forfait est réservé aux nouveaux inscrits pendant 2 saisons maximum. Au delà du lâcher, les tarifs normaux sont appliqués

Moins de 25 ans (des bourses peuvent être attribuées, nous consulter)	1150,00 €
Plus de 25 ans	1250,00 €

Sont inclus dans le forfait formation:

Heures sur Simulateur de vol en planeur - illimité

Les heures moteur de SF28 ou SF25 (maxi 120 minutes) - Les remorqués 500 m/sol et 250 m/sol pour la formation

Toutes les treuillées effectuées - Toutes les heures de vol planeur ou moto-planeur

Toute la formation en vol et au sol - Manuel du pilote de planeur - Carnet de vol

La première cotisation et la première licence FFVP (cotisation annuelle + La licence/assurance annuelle avec capital IA de 10000€)

Valable jusqu'au lâcher (premier vol solo) dans un maximum de 12 mois consécutifs à partir de l'inscription

Au delà de 12 mois, un nouveau forfait est à souscrire - Ce forfait est réservé aux nouveaux inscrits pendant 2 ans maximum

Au delà du lâcher, les tarifs normaux sont appliqués

Prévoir une visite médicale aéro obligatoire, non incluse dans ces forfaits. La liste des médecins agréés est disponible sur notre site.*

Forfaits découverte (assurance découverte incluse)

3 journées - peut être déduit à la souscription d'un forfait complet***	220,00 €
Supplément 3 journées supplémentaires au forfait précédent	195,00 €
6 journées - peut être déduit à la souscription d'un forfait complet***	390,00 €

Baptême de l'air vendu (Tarif du vol d'initiation assurance VI incluse)

En planeur ou moto-planeur biplace	95,00 €
------------------------------------	---------

VI perso (assurance VI incluse)

En planeur ou moto-planeur biplace	50,00 €
Une connaissance ou un membre de la famille souhaite faire un vol avec un pilote autorisé VI	

Vol avec la qualification “emport passager”

Seul le commandant de bord autorisé “emport passager” est facturé (au tarif normal)

Le passager X voyage à titre gratuit

0,00 €

Si 2 pilotes brevetés et qualifiés “emport passager” volent ensemble, un seul est facturé, c’est le commandant de bord.

Il peut être proposé au passager X de souscrire une assurance “carte VI” (préconisé)

10,00 €

Vol avec la licence Duo

Le pilote commandant de bord doit être autorisé VI ou être instructeur

Le pilote en licence Duo peut payer tout ou partie du vol, ceci est discuté avant le vol avec le pilote

Le vol est facturé au tarif normal

Goodies

Bob (Clair ou foncé)

18,00 €

Tee Shirt Ça plane pour elles

12,00 €

Polo (de L à XXXL)

25,00 €

* La visite médicale est obligatoire pour pouvoir souscrire à ce forfait.

** Nous consulter pour les modalités d’échelonnement des paiements.

*** Si souscription au forfait formation avant le 30 septembre de l’année en cours.

La cotisation et la licence FFVP est à renouveler à partir du 1er octobre pour une validité jusqu’au 31 décembre de l’année n+1

L’inscription au club est soumise à décision du comité. Votre compte pilote ne doit pas être négatif.

L’inscription validée entraîne l’acceptation sans réserve du règlement intérieur et des décisions du comité.

L’autorisation parentale signée est obligatoire pour les membres mineurs.

Tarifs valables au 1er janvier 2019

Le président,
Jean-Marie Manick.

Le trésorier,
Philippe Stein.